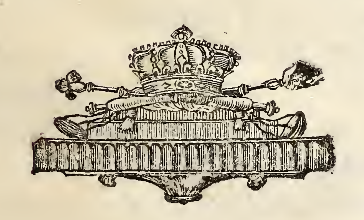
ÉLOGE
DE
LOUIS XII,
ROI DE FRANCE,
SURNOMMÉ
LE PERE DU PEUPLE.

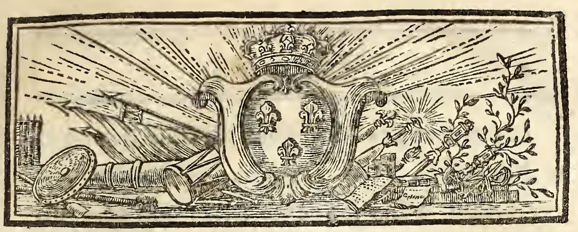
DISCOURS présenté à l'Académie des Jeux Floraux en 1782.

PAR M. BARÈRE DE VIEUZAC, Avocat au Parlement de Toulouse.

» Il pardonna souvent, il régna sur les cœurs,
» Et des yeux de son Peuple il essuya les pleurs.
VOLT. *Henr.*



M. DCC. LXXXII.



ÉLOGE
DE
LOUIS XII.

Il est un Tribunal incorruptible & sévère, dont les Arrêts sont immortels; Tribunal élevé par le temps & la vérité, inaccessible à l'enthousiasme, supérieur aux passions des hommes, indépendant de toute autorité, il prononce sur les malheurs & les injustices des Nations, comme sur les crimes & les fautes des Rois. L'Histoire donne une place à tous ceux qui gouvernent; l'adulation leur élève des statues; l'orgueil se glisse jusques dans leurs tombeaux; c'est à la POSTÉRITÉ à dissiper tous ces prestiges pompeux, & à juger ces Ombres souveraines dépouillées de leur pouvoir; c'est à elle à flétrir la mémoire des Tyrans,

& à élever des Monumens à celle des bons Princes.

Ainſi le dix-huitième ſiècle conſacre un Éloge à la mémoire de LOUIS XII. Les Générations ſe ſont écoulées, les paſſions des Contemporains ont diſparu, & nous ſommes à cette diſtance heureuſe qui peut fixer l'opinion de la Poſtérité ſur ce Prince, & qui nous permet encore de recevoir des lumières de l'exemple de ſes vertus & de ſes faibleſſes, de ſes bons principes & de ſes erreurs.

Ne nous laiſſons pas abuſer par le mot d'Éloge. L'Académie ne demande pas ſans doute le Panégyrique d'un homme parfait, d'un Prince accompli ; mais le tribut que mérite un Roi bienfaiſant, ami de ſon Peuple autant qu'aimé de lui, digne à chaque inſtant de nos hommages, quelquefois de nos cenſures, dont les fautes au-dehors furent effacées par la douceur de l'Adminiſtration intérieure, dont les erreurs même eurent pour objet l'intérêt public ou la gloire nationale, un Roi qui, ſans être un grand Politique, eut la gloire plus pré-

cieuse, d'être le Père de ses Sujets.

Que l'Éloquence, dont le plus digne emploi est d'instruire les hommes, en célébrant aujourd'hui un de ceux qui les ont aimés le plus, ne s'occupe que de leurs véritables intérêts. Dans un siècle de raison & de lumières, le bonheur des Peuples est le plus grand éloge des Rois, & les Gouvernemens à venir doivent profiter de l'exemple des précédens, comme ils jouissent de leurs conquêtes. L'hommage public décerné à LOUIS XII, servira donc autant à épurer sa gloire & à fixer notre jugement, qu'à être la satyre des mauvais Princes, le modèle des bons, & le monument de notre amour & de notre reconnaissance. Ne craignons pas de remarquer dans sa vie les actions blâmables & les traits qui obscurcissent sa gloire; ne craignons point de reproduire dans son Éloge les accusations & les reproches que l'Histoire a élevés contre lui. LOUIS XII aima toujours la vérité; il faut que la vérité préside à son Éloge.

Dans quelle époque, après quelles révolutions voyons-nous ce Monarque qu'on

offre aujourd'hui aux hommages de la France ? Le Ciel le lui accorda ſous un règne deſpotique & cruel, & cependant favorable au Gouvernement Français & au bonheur du Peuple. Son enfance fut ſoutenue par la vigilance d'une Mère vertueuſe contre la corruption d'une Cour avilie. Louis XI, qui ſeul, depuis Charlemagne, avait eu à la fois du pouvoir & du génie, vengeait, par une politique inflexible & farouche, ſa Couronne affaiblie & humiliée par la Féodalité. Ce Roi à qui le Peuple doit l'abaiſſement des Grands qui l'opprimaient, à qui nos Souverains doivent la ceſſation de cette lutte perpétuelle avec une Nobleſſe fière jouiſſant impunément de tous les droits de la Royauté, élevait une Monarchie nouvelle ſur les débris ſanglans de l'ancienne : il effrayait le Royaume par l'augmentation des forces Militaires, par le mépris des Lois, & l'épuiſait par des taxes, tandis qu'on voyait croître à côté du Trône un jeune Prince qui devait le décorer un jour par le bonheur de ſon Peuple & l'amour de ſes Sujets, qui devait

dédommager la France de ſes pertes, & la conſoler des maux d'un règne abſolu ; ce Prince était LOUIS D'ORLÉANS. Il perdit ſon Père étant encore au berceau ; mais la tendre amitié d'une Mère éclairée veillait ſur ſes jours.

Nous voudrions vous montrer ici le Duc d'Orléans montant ſur le Trône, & faiſant le bonheur de la France ; mais ſa jeuneſſe eſt ſi orageuſe & ſi intéreſſante ; elle a tant influé ſur ſon règne, qu'elle doit arrêter un inſtant nos regards. *Marie de Clèves*, digne d'être citée dans l'Éloge de ſon Fils, s'occupa toute entière de ſon Éducation. La Courſe, les Tournois, ces Jeux antiques que la molleſſe de nos mœurs dédaigne, développèrent ſes forces : s'il faut juger de ſon éducation par ſon Hiſtoire, on dut lui parler beaucoup de douceur, d'humanité, de vertu ; on dut lui apprendre à eſtimer les Mœurs, à aimer la Juſtice, à reſpecter la Religion.

Charles au contraire, l'héritier du Trône, faiſait le contraſte du Duc d'Orléans, & par la faible éducation qui lui était donnée,

& par les faibles avantages qu'il en retirait. Oublions cette jalousie politique qui tenta de corrompre cette première éducation du Duc d'Orléans, d'en détruire les fruits, & entoura de pièges sa facile jeunesse. Jetons un voile sur ce Despotisme, qui voulut étouffer cette Branche Auguste de la Tige de nos Rois par le mariage de l'unique & fragile Rejeton avec une Princesse difforme, & qui ne laissait aucune espérance de lui donner des successeurs. Si le jeune Duc fut forcé d'accepter la main de la fille d'un de nos Rois, les corrupteurs de sa jeunesse n'eurent dumoins qu'un succès passager; l'ascendant de ses principes & l'excellence de son ame l'emportèrent sur leurs coupables efforts.

Au milieu du Despotisme & de la Superstition, Louis XI descend dans la tombe, laissant son Fils, le faible Charles, maître à treize ans d'un puissant Royaume, sous la Régence d'une femme impérieuse & avide de pouvoir : dès ce moment tout change pour le Duc d'Orléans. Présenté déjà à la Renommée comme un Prince fidelle

delle au Trône & intéreſſant pour la France, il va devenir tout-à-coup Sujet rebelle & factieux. Telle a donc été la funeſte influence de preſque toutes les Régences & des Minorités, qu'elles n'ont produit pour la Nation que des troubles & des malheurs. Au ſein des Etats tumultueux du Royaume s'allume le flambeau de la diſcorde & de la guerre civile. Ainſi donc LOUIS commence par être le fléau d'un Peuple dont il devoit être le Père. Ainſi donc il fait la guerre à ſon Roi & à ſa Patrie. Empreſſons-nous d'arracher de ſa vie ce trait qui la déshonore, comme la Renommée de Chantilly arrache du Livre de Gloire du Grand Condé les feuilles qui contiennent ſon Service contre la France.

Ce moment de fureur va être expié par trois ans de priſon, dont la haine de la Régente augmente la rigueur. C'eſt pendant cette longue détention que l'illuſtre Captif calcule ſes fautes, qu'il ſent les maux faits à ſa Patrie, & qu'il forme le projet de les réparer. France, quels avantages tu vas retirer de ces momens déſaſ-

treux ! L'Héritier de la Couronne s'inſtruit par le malheur, & réfléchit ſur l'autorité ; il ſe forme à la Juſtice, à la Clémence ; il apprend à ſouffrir, pour apprendre à régner.

Il tarde à nos cœurs de voir briſer ſes fers : c'eſt aſſez courir la carrière utile de l'adverſité ; raſſurons-nous : Charles règne par lui-même, & le Duc d'Orléans recouvre ſa liberté. C'était le moment où la Politique avait beſoin de réunir à la France un de ces grands Fiefs, dont les Maîtres avaient fait trembler les Souverains qui recevaient leur hommage. Le premier inſtant de la liberté du Duc d'Orléans eſt conſacré par le ſacrifice généreux qu'il fait à l'état de ſa paſſion la plus chère. Il donne au Roi ANNE DE BRETAGNE, & cimente ainſi, en déchirant ſon cœur, la paix & l'agrandiſſement de ſa Patrie.

Ici commence une guerre que l'ambition des Trônes pourrait ſeule juſtifier, mais que réprouvait la ſaine Politique. La gloire de la France va s'obſcurcir en Italie. CHARLES deſcend dans ce Royaume avec la rapidité

d'un torrent. Rapollo & Novarre admirent la valeur de LOUIS ; mais ce ne furent là que des commencemens heureux, qui finirent bientôt par des désastres & par la fuite. Cette guerre néanmoins, toute fatale qu'elle fut au Souverain, fut la première époque de la gloire & de la faveur du Duc d'Orléans. Le Gouvernement de la Normandie & l'amitié du Roi, sont le prix de son courage & de ses services. L'envie en frémit, & réveille les ennemis du Duc. On l'accuse d'entreprendre sur l'Autorité Royale dans son Gouvernement, & d'y commander en Souverain. O triomphe décourageant de l'injustice & de l'envie ! On voit le crédule Charles disgracier le Duc d'Orléans, & l'exiler d'une Cour qu'il a rendue glorieuse au milieu des revers.

Tour à tour favori & disgracié, c'est dans cette retraite que LOUIS s'éclaire de plus en plus sur l'instabilité des Cours, sur les variations de la fortune, sur la mobilité de la faveur, sur l'injustice des hommes. Combien un pareil état va produire de bienfaits ! LOUIS réfléchit sur les dangers &

les preſtiges qui entourent les Rois ; il arme ſon cœur contre la calomnie des Courtiſans. Ses malheurs paſſés ſe retracent à ſon eſprit ; tout, juſqu'à l'idée de ſa longue & dure captivité, devient l'objet de ſes méditations. Ainſi le malheur, ce bon mais trop rare inſtituteur des Princes, formait LOUIS pour être un grand Roi. O Laboureur ! ô Peuple des Campagnes ! tu n'as pas oublié ce trait ingénieux qui t'annonça dans le cours de ces diſgraces, la protection particulière qu'il t'accorderait un jour ſur le Trône. On ne ſaurait la faire entendre trop ſouvent aux oreilles dures & orgueilleuſes des Grands, cette leçon donnée à un Gentilhomme de ſa Maiſon qui avait maltraité un Laboureur : *Si vous regardez le pain comme une choſe ſi néceſſaire*, répondit le Duc d'Orléans à ce Gentilhomme qui ſe plaignait de ce qu'on ne lui ſervait plus de pain à ſes repas, *pourquoi êtes-vous aſſez peu raiſonnable de maltraiter ainſi ceux qui vous le donnent.*

Mais tandis que le Duc d'Orléans gémit dans les épreuves de l'exil & dans l'obſcu-

rité d'un Sujet, un règne de bonheur ſe prépare pour la France. Charles meurt preſque ſubitement, laiſſant à ſon Succeſſeur l'exemple de ſes fautes en Italie, & un Royaume épuiſé par les tributs. On vient à Blois annoncer au Duc d'Orléans ſon élévation (1). Quel moment pour une ame ordinaire ! L'état de diſgrace, le déſir de la vengeance, l'idée de l'Autorité Souveraine l'auraient tranſportée de joie & égarée peut-être. Le Duc fut long-temps triſte ; il donna des larmes à la cendre de Charles & des louanges à ſa mémoire.

Les Ordres de l'Etat s'empreſſent ; c'eſt loin de la Cour qu'on va chercher celui qui doit y commander. C'eſt dans un lieu d'infortune qu'on va chercher le Souverain. LOUIS XII monte ſur le Trône, & ſoutient ſans Édit, ſans taxe (2) les dépenſes de cette auguſte Cérémonie ; aux yeux d'un tel Prince, ce jour devait être un jour de bienfaits ; & le premier tribut qu'il demande eſt l'amour de ſon Peuple. Telle fut l'aurore de ſon règne. Un parallèle ſéduiſant s'offre ici à la reconnaiſſance des Français.

Le Succeſſeur d'Henri IV, que l'Europe admire à vingt ans, a marqué l'Avénement de ſon règne par le même trait de bienfaiſance, au milieu de l'accroiſſement effrayant du luxe des Cours & de la magnificence des Souverains. Ce bienfait de LOUIS XII rappelle ainſi à la Nation deux Princes également chers.

La mort de Charles était le ſignal de la vengeance contre les ennemis de la Maiſon d'Orléans, ſi elle pouvait entrer dans une ame grande & généreuſe; cet eſſaim de Flatteurs qui entoure le Trône, conſeille à LOUIS de frapper ſur ceux qui l'avaient perſécuté dans l'eſprit de Charles. Il excite ſon amour-propre contre le *brave Latrimouille*, qui l'avait battu & fait priſonnier. *Le Roi de France*, répond LOUIS XII, *ne venge pas les querelles du Duc d'Orléans.*

Quel était au commencement de ce règne l'état de la France? quel était l'état de l'Europe?

Le ſiècle des grandes révolutions n'était pas encore venu. L'ambition n'avait pas

donné à l'Amérique des fers enſanglantés. L'Europe était forcée de ſe déchirer elle-même ; & le théatre de ſes fureurs était la plus belle de ſes contrées, celle que la nature paraiſſait avoir formée pour être la plus heureuſe, la délicieuſe Italie. C'eſt là que les Puiſſances de l'Europe allèrent déployer leurs forces, ſe meſurer & ſe diſputer la ſupériorité : l'art de la guerre avait ſeul fait de grands progrès. Cependant la Police générale de l'Europe s'était perfectionnée par la ceſſation des guerres féodales, quoique l'on n'eût pas encore aboli l'uſage affreux des Duels, tour à tour proſcrits par les Rois, & autoriſés par leur préſence, anathématiſés par les Papes, & conſeillés par des Evêques, ordonnés par les Parlemens de France, & réglés par des formes en Eſpagne, en Italie, en Allemagne (3). Les Peuples auraient commencé à reſpirer ſans les taxes énormes néceſſitées par la nouvelle Conſtitution Militaire. Tous les Princes, depuis l'expédition de Naples, avaient pris une attitude menaçante & ruineuſe, par les Troupes multipliées qu'ils

tinrent toujours ſur pied ; l'état violent de la guerre allait devenir un état naturel pour l'Europe. On commençait à connaître les droits de la liberté civile ; la Juſtice dégagée des procédures ſuperſtitieuſes & barbares qui avaient proſtitué ſes Temples, s'établiſſait ſur une baſe éclairée & ſur des principes moins bizarres & plus humains. Mais l'Agriculture n'était encouragée que par l'aiguillon du beſoin. Le Commerce, qui ne ſavait fleurir qu'en Italie & dans les Pays-Bas, commençait à affaiblir les préjugés des Nations ; & la Navigation devenue audacieuſe par la découverte de la Bouſſole, préparait des crimes & des richeſſes à l'Eſpagne. L'Induſtrie était au berceau, le Luxe groſſier & diſpendieux, la Police des Villes ignorée ; l'Imprimerie ne faiſait que de naître. Les Sciences étaient imparfaites & peu cultivées, excepté en Italie ; les Arts n'étaient preſque connus que dans la Toſcane, & les Italiens avaient ſeuls l'empire du Génie & du Commerce.

En France, les Rois ne vivaient plus du revenu de leurs Domaines. Le Peuple deſ-

ſéché par les taxes de Louis XI, les avait vues s'augmenter pour les conquêtes rapides & nulles de Charles VIII. La population était étouffée ſous l'impôt ou détruite par la guerre. L'Agriculture était découragée & le Cultivateur à la diſcrétion du Soldat. Notre Marine, qui étonne dans ce moment les deux Mondes, n'égalait pas le nombre des vaiſſeaux d'un Négociant de nos jours. Nos Ports étaient déſerts & le Commerce extérieur faible ou ignoré. La Légiſlation était, comme aujourd'hui, un mêlange bizarre de Lois Romaines, d'Ordonnances de nos Rois, & de Coutumes barbares & différentes. L'entrepriſe de St. Louis n'avait pu dégoûter les Peuples de cet amas confus de Lois Féodales de Tradition; & Charles VII, en ordonnant qu'elles fuſſent écrites, n'avait pas prévu qu'il élevait ainſi la plus forte barrière à une Légiſlation ſage & univerſelle dans le Royaume. L'Adminiſtration de la Juſtice était retardée & obſcurcie par des procédures multipliées, & par des formes diſpendieuſes. Les Tribunaux étaient peu nom-

breux ou fermés une partie de l'année. Enfin la Justice avait dans son sein une foule d'abus & de dangers ; mais la vénalité n'y avait pas encore ajouté les siens. Les Sciences étaient également ignorées ; l'Imprimerie venait d'être proscrite, & les Imprimeurs accusés de Magie ; la Philosophie, aujourd'hui si naturalisée en France, n'avait jeté aucune lumière ; le Luxe n'avait fait des progrès que sur les métaux ; les autres Arts n'avaient pas apporté leurs dangereux besoins. Qu'en aurait-on fait, quand le premier de tous était négligé ?

C'est dans ces circonstances que LOUIS XII monte sur le Trône. C'est au milieu de cette barbarie de l'Europe que LOUIS rend la France heureuse, lui donne une bonne Législation, accroît sa richesse, augmente sa population & son influence politique. C'est après les taxes énormes de Louis XI, après la dispendieuse expédition de Charles, que l'Histoire nous peint LOUIS XII le bienfaiteur de l'Agriculture & l'ami de la Justice. C'est à travers la manie des conquêtes, la prodigalité des guerres, qu'il

diminue & fait presque oublier l'impôt. Ce n'est pas que l'Histoire de ce règne nous présente de grands moyens de Politique, ni des vues d'Administration bien étendues; c'est cependant une des époques les plus marquées du bonheur de la France. Faut-il donc un si grand Génie pour rendre des Peuples heureux?

Un Ministre sage, qui aimait véritablement la France & son Maître, qui avait quelques vertus de SULLY, mérite d'être rappelé dans la gloire de LOUIS XII. *D'Amboise*, tant loué pour n'avoir eu qu'un Bénéfice, mais qui fut toujours dévoré de la malheureuse ambition d'avoir le plus grand, avait, de concert avec le Duc d'Orléans, déployé sous Charles VIII de grands talens en Normandie, dans l'Administration tout-à-la-fois Ecclésiastique & Militaire. Cet heureux essai, soutenu de l'amitié du Roi, lui fait espérer que, devenant son Ministre, il fera la gloire & le bonheur du Royaume. Les Rois n'ont trop souvent dans leurs Ministres que des Courtisans ou des Favoris; LOUIS XII fut plus

heureux, il eut un Ami. C'eſt donc la deſtinée des bons Princes de connaître l'amitié & de la voir quelquefois oſer traverſer les Cours pour s'approcher des Trônes. LOUIS XII eut d'Amboiſe ; Henri IV eut Sully... Quel don précieux un Roi fait à ſes Sujets lorſqu'il partage les devoirs du Trône avec des Hommes capables de les connaître, & dignes de les remplir ! Ah ! ſi les Rois ſont garans des fautes commiſes ſous leurs règnes ; s'ils répondent à la poſtérité des malheurs qu'attire ſur leurs Peuples le mauvais choix des Miniſtres, quel hommage de reconnaiſſance la Poſtérité ne doit-elle pas à LOUIS XII pour le choix de d'Amboiſe !

Ici s'ouvre une carrière immenſe. Le déſordre était dans les finances, la misère & la déſolation dans les Provinces. Les Lois étaient ſans vigueur, & les Peuples preſque ſans Tribunaux. L'impôt peſait ſur la Nation de mille manières. Les Troupes étaient ſans ſubordination, & plus redoutables dans la paix que dans la guerre. Les Campagnes étaient dévaſtées ou incultes ;

enfin, toutes les parties de l'Adminiſtration étaient négligées, & toutes les reſſources taries par les inutiles dépenſes de l'expédition de Naples. LOUIS XII parcourt cet effrayant tableau avec une ſenſibilité vaſte & profonde. Il faut cependant ranimer l'Adminiſtration éteinte ; il faut réparer les finances épuiſées. Qu'auraient fait la plupart des Rois ? C'eût été ſans doute d'établir de nouveaux impôts, d'en créer de toutes les eſpèces, de les cacher ſous toutes les denrées, de les gliſſer ſous tous les beſoins. LOUIS XII aura d'autres moyens : il ſuppléera la recette par l'économie ; il s'enrichira par l'ordre. Il ſupprimera une multitude d'impôts qu'il ne recréera jamais, & ne conſervera le plus juſte que pour le diminuer. La Taille, qui de nos jours s'eſt accrue au-deſſus de tous les autres impôts, eſt réduite d'année en année. Ce tribut qui groſſit avec les améliorations de la terre, & qui frappe ſur la partie la moins fortunée de la Nation, devient preſque inſenſible, & la perception en eſt ſimple, directe, & jamais vexatoire. Une armée de

Traitans n'aſſiégeait pas encore les barrières des Villes, & l'Inquiſition Financière n'allarmait pas les Citoyens.

Il eſt vrai que l'Adminiſtration de l'Etat était auſſi peu compliquée que peu diſpendieuſe (4); la Cour était peu nombreuſe & ſans luxe. Les Princes & les Grands, qui entourent aujourd'hui le Trône, vivaient dans leurs terres. Les inquiétudes & les variations de la Politique n'avaient pas rendue néceſſaire la réſidence perpétuelle des Ambaſſadeurs dans les Cours. Deux Miniſtres, pendant la paix, dirigeaient les Finances & veillaient ſur les Lois. Le Commerce extérieur, preſque inconnu, n'exigeait pas plus de dépenſes que la Marine qui le protège & les Ports qui le reçoivent. Qu'aurait-on fait d'une Marine ſans Colonies & ſans Commerce? On ne ſoupçonnait pas encore un Sceptre ſur la Mer, & quelques galères ſuffiſaient dans la Méditerranée.

LOUIS XII tourna donc preſque toute ſon attention vers l'Agriculture, cet Art nourricier des hommes & des États, ce

nerf du Commerce, cette baſe de la proſpérité publique. Pour produire des fruits & des Cultivateurs, il n'inſtitua ni Prix ni Fêtes Céréales. Il diminua la Taille, & l'Agriculture fut bientôt floriſſante. Combien l'idée de la richeſſe des Laboureurs lui était chère ! comme il parlait de leur bonheur ! On lui entendait répéter ſouvent : *qu'un bon Paſteur ne ſaurait trop engraiſſer ſon troupeau* ; c'eſt ce que diſait encore après lui le bon HENRI dans des termes plus populaires.

Ainſi le Père du Peuple nous rappelle ſans ceſſe le Vainqueur de la Ligue, & l'Éloge de LOUIS XII eſt celui d'HENRI IV. Tous deux armés contre leur Patrie & Pères de leurs Sujets ; tous deux élevés dans l'infortune, & les modèles des Rois ; tous deux amis de leurs Miniſtres & Protecteurs des Laboureurs ; enfin, par une conformité ſingulière, tous deux recourant au divorce, ſont aſſociés dans nos Annales & réunis dans nos cœurs.

Mais ce ſoulagement que LOUIS accorde aux Campagnes, devient inutile. La licence

& la rapacité du Soldat ſont extrêmes. A quoi ſert la diminution de l'impôt, ſi le Cultivateur n'eſt pas attaché à la propriété par la ſureté de ſes revenus & le repos de ſa famille ? LOUIS XII s'apperçoit le premier combien ce déſordre eſt dangereux ; il rétablit la diſcipline & rend des Ordonnances ſévères. Cinq Gendarmes ſont punis de mort, & les Habitans des Campagnes ſont tranquilles. O LOUIS XII ! O PÈRE DU PEUPLE ! quel exemple utile vous donnâtes à vos Succeſſeurs ! vous vous émûtes à la peinture des maux de cette claſſe ſi malheureuſe, ſi néceſſaire & ſi digne d'intéreſſer les Rois ; vous ſoulageâtes leurs peines, & vous rèpandîtes ſur les Campagnes l'abondance & le bonheur. Qu'il nous ſoit permis dans ce jour d'hommage de vous en rendre grâces au nom de l'Humanité !

Ces Règlemens Militaires annoncèrent la proſpérité publique. Les Campagnes tranquilles & fertiliſées retentiſſaient des cris de joie de leurs Habitans, lorſque LOUIS XII renouvela des Lois ſans pré-

voyance qui calculaient la ſubſiſtance des familles, pour les forcer d'expoſer le ſuperflu des grains dans les marchés publics. C'était anéantir le Commerce intérieur ; c'était auſſi ne rien réſerver pour l'avenir & appeler la famine au ſein de l'abondance. Ce fléau qui s'était déjà fait ſentir pluſieurs fois, n'avait inſtruit ni les Peuples ni leurs Adminiſtrateurs. On n'avait nulle part l'idée des heureux effets de la liberté (5), & LOUIS XII n'eut ſur cette branche d'Adminiſtration d'autre opinion que celle de ſon ſiècle. Examinons s'il avait des vues plus grandes ſur les Lois & ſur les Tribunaux.

Cet objet important s'eſt préſenté à ſes regards en recevant la Couronne. Il a reconnu que l'Adminiſtration de la Juſtice eſt à la fois la plus belle prérogative & la plus ſûre ſauvegarde des Rois. La France n'avait pas alors dans toutes ſes Provinces ces Sénats Auguſtes qui veillent ſur le dépôt des Lois, & rendent la Juſtice Souveraine aux Peuples (6). Des Tribunaux ſe tranſportaient ſur les lieux où naiſſaient les différends ; d'autres ne s'ouvraient qu'une partie

de l'année ; l'*Echiquier* de Rouen ne s'aſſemblait que pendant deux mois, comme ſi l'uſurpation, les crimes & les paſſions ceſſaient un inſtant parmi les hommes. Les Baillifs & les Sénéchaux étaient des gens de guerre, qui n'avaient aucune idée de Juriſprudence. C'était un reſte des abus attachés au Gouvernement Féodal, que la Nobleſſe, qui comptait orgueilleuſement l'ignorance parmi ſes Titres, exerçât ſeule la Juſtice. LOUIS XII portera un prompt remède à tous ces maux. Les Normands reçoivent un Tribunal Souverain, toujours ouvert ; la Provence jouit bientôt du même avantage ; & une Loi célèbre, dans laquelle l'Oſpital verra une inſtitution plus heureuſe, ordonne que les Baillifs & les Sénéchaux ſeront gradués (7). Cette révolution ſalutaire n'a pas encore ſatisfait la Juſtice. Elle élève vers le Souverain une tête hériſſée de formes. C'était un ſpectacle bizarre & ruineux de voir l'Ordre Judiciaire ne préſenter qu'un amas confus de formalités diſpendieuſes & dévorantes. Il était bien digne de LOUIS XII d'y porter

une main réformatrice. Des Règlemens sévères arrêtent la chicane dans ses détours, éteignent l'esprit de cupidité & donnent à la procédure une marche plus rapide & plus sûre. Mais par une fatalité attachée à la destinée de la Justice parmi nous, ce bienfait ne passa point aux règnes suivans, quoique les Peuples n'aient cessé de le demander.

LOUIS XII a créé des Tribunaux & a rectifié la Justice ; il a formé des Magistrats ; il va faire des Lois. Ne jugeons pas cette Législation avec les vues & les lumières acquises dans ce siècle. Reportons-nous à celui de LOUIS XII, & sachons admirer des Lois grandes & sages dans les temps où elles furent faites, & dans lesquelles Louis XIV a trouvé le plan & les principes de ses belles Ordonnances.

Celle que LOUIS donna à Blois (8) suffirait pour immortaliser son règne ; aussi est-elle devenue une partie essentielle de notre Législation. C'est par cette Loi que la Pragmatique, ce rempart de l'Eglise Gallicane est remise en vigueur. C'est là que sont con-

firmées & développées cette faveur & ces prérogatives accordées aux degrés pour encourager & récompenser les Lettres. On y admire, comme un morceau antique, l'élection publique & libre des hommes de mérite & de mœurs aux Places de Magistrature, consacrée par des formes austères & religieuses. On y voit l'emploi de la preuve testimoniale, des règles tracées à tous les Tribunaux, les formes judiciaires rectifiées, la foi publique raffermie dans les Contrats. On aime sur-tout à y trouver un frein mis à la tyrannie féodale, les Corvées, les Aides & les Tailles seigneuriales arrêtées dans leurs dangereux progrès.

En parcourant ce monument immortel de l'amour de LOUIS XII pour la Justice, on le voit principalement s'occuper d'une partie bien intéressante sans doute, mais demeurée dans un état d'imperfection qui a immolé tant de Citoyens; on se repose avec intérêt sur les premiers pas de la Justice Criminelle. La punition des crimes, la recherche des coupables, inspirent à

LOUIS XII des vues de Légiſlation qui ont ſervi de baſe & de type à nos Codes actuels. Oui, c'eſt des mains de LOUIS XII que la Société a reçu les principales formes de la Juſtice Criminelle : c'eſt ce Prince qui a marqué une partie de ſes progrès depuis les épreuves ſuperſtitieuſes & barbares de nos Pères.

On frémit ſans doute d'y trouver l'appareil de la queſtion & le ſecret des procédures ; mais notre Philoſophie & nos lumières n'ont pu détruire encore ces deux monumens de barbarie. Ne lui reprochons pas de n'avoir ni proſcrit la torture, ni prohibé l'inſtruction ſecrette des procès criminels ; près de quatre ſiècles ſe ſont écoulés, & nous n'avons pu encore nous élever à des Lois Criminelles plus parfaites, malgré l'exemple d'un Peuple ancien & d'une Nation moderne dont nous admirons tous les jours la Légiſlation (9). Une Loi récente vient d'abolir, à la vérité, la torture en partie ; cette invention barbare commence à diſparaître à la voix de notre jeune Monarque ; mais ne voyons-nous pas en-

core un vice effrayant dans les procédures criminelles, qui les fait plutôt ressembler à une trame sourde contre l'accusé, qu'à la recherche impartiale du coupable.

LOUIS XII continue ses réformes. Il régnait un préjugé aussi dangereux pour la Société, qu'outrageant pour Dieu même. Dans ce siècle, un scélérat embrassait les Autels, & la Religion semblait se charger de l'impunité. LOUIS XII a le courage d'abolir les asiles dans l'étendue du Royaume. C'est à la Philosophie à reconnaître ce bienfait au nom de la Société.

En voyant LOUIS si fort au-dessus de son siècle, on est étonné de le voir l'auteur des Lois Somptuaires dans un temps où le luxe était si borné. Il proscrivit l'Orfévrerie, & attaqua ainsi le luxe le moins dangereux & la seule branche d'industrie nationale. On éluda la Loi en achetant à Venise. Mais cette perte d'industrie éclaira bientôt le Législateur, qui ne rougit pas de révoquer ces Lois, que notre constitution & nos mœurs semblent devoir rendre inutiles, & que l'exemple du Souverain peut seul suppléer.

Au milieu de ces Lois s'élève un monument respectable de Justice & de Modération, que l'Histoire n'a pas assez célébré. C'est ici que nous appelons la Nation entière. Il faut que vous l'entendiez, Peuples, Magistrats, & vous tous qui tenez dans vos mains le sort des hommes. Peuples, ce sont vos droits ; Magistrats, ce sont vos devoirs qu'un Roi vous enseigne : quelle ne s'efface jamais de votre mémoire cette Loi fameuse que LOUIS XII publie en montant sur le Trône. Qu'il demeure gravé dans tous les Tribunaux cet Édit célèbre, par lequel il exhorte ses Parlemens A JUGER TOUJOURS SUIVANT LES LOIS FONDAMENTALES DU ROYAUME, MALGRÉ LES ORDRES CONTRAIRES, FRUIT DE LA SÉDUCTION, ET LEUR ORDONNE DE LUI REPRÉSENTER CET ÉDIT, SI JAMAIS IL OSAIT S'EN ÉCARTER. Quel Prince que celui qui élève ainsi une barrière entre le Trône & la séduction qui l'entoure, & qui place la Justice & les Lois entre le Roi & le Peuple ! Ah ! combien l'Auteur de cette belle Loi devait avoir en hor-

reur ces coups d'Autorité, ou plutôt de Despotisme, frappés presque toujours sans preuves, souvent sans délit, qui portent l'effroi dans le cœur du Citoyen ! Il faut le dire à la gloire de LOUIS XII, il ne connut jamais d'autres vengeurs que les Lois & les Tribunaux (10).

Pendant que LOUIS réglait ainsi son Royaume, & qu'il s'occupait du bien que les Rois peuvent faire aux hommes, de la Justice & des Lois, la passion des conquêtes entrait dans son cœur avec le désir de faire casser son mariage. Alors régnait sur la Chaire de St. Pierre un Prêtre Espagnol, dont la plume de tous les Historiens a rendu la mémoire exécrable, un Pape qu'il suffit de nommer pour rappeller l'idée de tous les crimes ; Alexandre VI régnait à Rome. Il avait de l'autorité malgré le scandale de ses mœurs, & les Trônes recherchaient son alliance. LOUIS XII avait des droits à faire valoir en Italie & les nœuds d'un hymen à rompre. Il s'empresse de s'allier avec le Pontife.

La veuve de Charles VIII sentait pour

LOUIS

LOUIS XII ce qu'elle avait ſenti pour le DUC D'ORLÉANS, & la Politique concourait avec l'amour pour réunir encore à la France la Bretagne, qui avait cauſé tant de guerres. Alexandre ambitieux pour Céſar Borgia, ne fut pas difficile pour le divorce qu'on lui demandait, & mit un prix honteux aux bienfaits de l'Egliſe. S'il eſt vrai que les mariages des Princes ſont la deſtinée des Peuples; s'il eſt vrai qu'ils étouffent des guerres, qu'ils préviennent des révolutions, croyons que la Politique rendait néceſſaire le divorce de LOUIS, ſur lequel la Religion a tant pleuré. Jeanne de France eſt répudiée après vingt-deux ans de mariage; Anne de Brétagne remonte ſur le Trône. Mais ne nous arrêtons pas plus long-temps ſur un trait que l'Hiſtoire repréſente comme une tache à la mémoire de LOUIS (11); & pardonnons cette injure faite à la Religion en faveur du grand bien qui en revint à la France.

LOUIS XII ne veut pas porter un Sceptre imaginaire; il veut rétablir les droits de Charles ſur le Royaume de Naples, &

chaſſer l'uſurpateur de Milan. Le Pontiſe qui aime le ſpectacle des guerres, l'excite. Véniſe l'appelle, & d'Amboiſe qui ambitionne la Thiare, n'a pas la force de combattre les projets qui peuvent mener LOUIS en Italie. On s'aſſure de la paix avec les Puiſſances voiſines. Il fallait pour la guerre des tréſors & des hommes. Mais alors on ne décimait pas les Villages. La voie des emprunts était rare, & les Gouvernemens n'avaient pas encore imaginé les grands ſecours qu'ils pouvaient recevoir des illuſions de l'eſpérance & du crédit du Public. Vous craignez peut-être qu'on aille demander des tributs aux Peuples, des Soldats aux Provinces; vous craignez qu'on aille arracher des Laboureurs à la charrue. Non, c'eſt ſon patrimoine que LOUIS va conquérir, c'eſt ſa famille qu'il va venger. Sa querelle lui paraît étrangère à la Nation Françaiſe. Auſſi dans un moment où d'autres Souverains ſe feraient crus autoriſés à augmenter les impôts, il les diminue.

C'eſt à cette époque, grand Roi (12), que vous acquîtes le plus glorieux de tous

les Titres. C'eſt alors que vous reçûtes ce Nom précieux qui efface tous ceux dont la flatterie a décoré l'orgueil & l'ambition. C'eſt alors que la Patrie vous éleva le plus beau monument de la reconnaiſſance des hommes, & le Nom de PÈRE DU PEUPLE fut prononcé pour la première fois.

Pourquoi faut-il que cette époque intéreſſante de la félicité publique le ſoit auſſi d'une innovation funeſte à la Poſtérité ? La même année qui offrit le ſpectacle ſi rare d'une déclaration de guerre & d'une diminution d'impôts, offrit auſſi l'exemple de la vénalité des Charges (13) ; exemple pervers qui, étendu dans le règne ſuivant aux dignités de la Robe, a ſubſtitué l'or au mérite, a corrompu nos Inſtitutions les plus ſaintes, ſurchargé les Peuples & altéré le cours de la Juſtice, ce don fait par la Divinité aux Etats policés, le plus grand, le plus néceſſaire après la Religion. Gardons-nous cependant de croire que le PÈRE DU PEUPLE ait preſſenti la dangereuſe influence de cet exemple. Non, il ne la prévit pas ; il ne l'eût jamais voulu. Son ame & ſon

caractère ne nous permettent pas d'en douter. Si l'Hiſtoire nous apprend qu'il l'apperçut dans la ſuite, elle nous apprend auſſi qu'il en eut une ſorte de remords politique, & qu'il conſerva juſqu'à ſa mort le ferme projet de rétracter cette Loi fatale. Mais l'exemple n'aurait-il pas toujours reſté? François Premier n'aurait-il pas appris à le ſuivre?

Enfin LOUIS paſſe en Italie avec ſon Armée. Imaginez des revers auſſi prompts que les ſuccès, les Etats de Milan & de Gênes auſſi ſubitement perdus que conquis. Repréſentez-vous LOUIS attachant la victoire à ſes Drapeaux, en faiſant priſonnier le fier *Ludovic*, & en reprenant Gênes. Mais plaignez-le d'être forcé de s'unir au jaloux Ferdinand pour la conquête & le partage de Naples.

L'orgueil de la victoire n'a point fait oublier à LOUIS l'amour de ſes Sujets. Dans ce moment où l'ame la plus vaſte eſt abſorbée par la gloire, le conquérant de Gênes éprouve le beſoin de revoir ſon Peuple chéri; il revient en France & viſite la

Bourgogne. Ce voyage eſt un triomphe (14). Voyez dans les Villes cette foule accourant ſur ſes pas, & jonchant ſon chemin de fleurs ; voyez ce concours, cet empreſſement des Habitans des Campagnes, quittant leurs travaux ; entendez ces acclamations, ces bénédictions multipliées qui retentiſſent autour de lui. C'eſt là qu'il voit ſa véritable gloire. C'eſt là qu'il entend toute ſa renommée ; on répète ſans ceſſe le nom du *Père du Peuple*, & le *Père du Peuple* ne peut retenir ſes larmes. Quel jour pour LOUIS XII ! quelle jouiſſance pour ſon cœur, & quelle leçon pour les Rois ! Mais eſt-ce un hommage qu'on rend à un homme ? eſt-ce un culte qu'on rend à un Dieu ? Le Peuple, dans ſon ivreſſe ne peut plus le quitter ; dans ſon amour ſuperſtitieux il veut toucher ſes vêtemens ; & ce jour rendit ſenſible la grande maxime : *qu'un bon Roi eſt ſur la terre l'image de la Divinité.*

C'eſt dans ce voyage qu'il appaiſa des troubles & des perſécutions dont une Religion de paix & de douceur était le prétexte. Les Vaudois (15) étaient accuſés

d'héréſie & traînés au ſupplice par des Seigneurs plus avides de leurs biens que de leur converſion. LOUIS arrive à Lyon. Les Vaudois embraſſent ſes genoux & demandent juſtice. Fanatiques perſécuteurs, tyrans ſubalternes, n'attendez pas de votre Roi un Édit ſanguinaire; n'attendez pas qu'il emploie le fer & le feu pour détruire des erreurs, ni qu'il arme des bras contre des hommes plus à plaindre qu'à punir; n'attendez pas des moyens violens. LOUIS envoie vers ſes Peuples des Prélats reſpectables & éclairés (16) qui les exhortent avec douceur, les inſtruiſent avec bonté, les interrogent avec liberté. « On a calomnié » vos Peuples, « répondent les Prélats à LOUIS; » ils partagent votre croyance, » & leurs malheurs même les ont affermis » dans ces ſentimens. » LOUIS s'empreſſe d'arrêter les vexations, & rend à ces infortunés la paix & leurs biens. Heureux les hommes, heureuſe la France, s'il y avait toujours eu des Princes auſſi ſages!

Les Français ont ſecondé Ferdinand, & Naples eſt conquis. Où fuira ce Roi mal-

heureux ? quel ſera ſon aſile ? La Cour de LOUIS (17). Ainſi donc l'ennemi trouve des ſecours chez ſon Vainqueur, & FRÉDÉRIC donne à l'Europe attentive la plus grande preuve de la bonne foi & de la générosité de LOUIS XII. O beaux jours, où il avait un Roi de Naples à ſa Cour, un Duc de Milan priſonnier, de grandes Provinces en Italie, & un Royaume ſans impôts heureux & floriſſant ! Ils auraient duré ces beaux jours, ſi LOUIS, plus Politique, n'avait pas uni ſes forces à un Prince perfide, ſon plus grand ennemi.

Les Eſpagnols & les Français tournent leurs armes contr'eux-mêmes. Le théatre de leur victoire va devenir leur tombeau. Le partage de la conquête eſt le prétexte de ſe déchirer. LOUIS paſſe les monts. C'eſt à Milan qu'il faut le voir s'occuper du bonheur de ſes nouveaux Sujets, quoiqu'au ſein de la guerre & au milieu du tumulte des armes. Tel on voit dans ce moment un jeune Monarque de l'Europe créer chaque jour des Lois dictées par l'humanité au mi-

lieu des embarras de la guerre & des calculs de la Politique (18).

LOUIS XII ſemble n'être allé en Italie que pour y porter ſes vues d'Adminiſtration & d'Economie. On eût dit que ſon génie bienfaiſant ſe trouvait comme reſſerré dans les limites de ſon Royaume. Arrivé à Milan, il crée un Parlement & deſtitue un Chancelier pervers (19). Il réprime la violence des Troupes & diminue les impôts.

C'eſt là que vous vintes, Princes d'Italie, vous plaindre des violences & des artifices de Céſar Borgia, qui employait tous les crimes pour conquerir ſur vous les Fiefs de la Romagne. C'eſt là que vous vintes l'implorer comme votre vengeur & l'arbitre de l'Italie. Que ceux qui ont écrit que LOUIS XII favoriſait par politique les barbaries du Pape & de Céſar, apprennent ſa réponſe : *Une guerre contr'eux*, s'écria-t-il, *ſerait bien auſſi ſainte qu'une croiſade contre les Turcs.* Cette protection généreuſe va devenir inutile, les Eſpagnols ont triomphé ; les journées de *Séminare* & de

Cérignolles ſont marquées par la défaite totale des Français.

Cependant Louis XII veut rentrer dans l'Italie, & venger les perfidies de Ferdinand. Mais les Finances ſont épuiſées ; il ne reſte de la vente des Offices que les dangers de cette opération. La néceſſité de créer des impôts l'afflige, mais elle eſt preſſante. Le déſir de la gloire & de la vengeance eſt extrême. Il va donc fouler ſon Peuple pour une guerre perſonnelle. Pénétrons dans le Conſeil : on parle de ſubſides. *Faites enſorte*, dit Louis XII, *qu'on puiſſe lever des impoſitions qui ne ſoient point à charge à mes Peuples.* Ces paroles, qu'une triſteſſe profonde accompagne, ont fait une révolution dans le Conſeil. L'économie eſt dans tous les eſprits ; l'humanité eſt dans l'ame des Miniſtres. On arrête de ne lever que cent mille écus pour une ſeule fois. Louis en eſt inſtruit, & il ne peut contenir ſa douleur. En ſignant l'Édit il pleure, & s'écrie : *Je jure que ſi la néceſſité ne m'y réduiſait, je ne le*

ſouffrirais pas. Dieu eſt témoin de ma ſincérité, & je dédommagerai mes pauvres Sujets, ou la mort m'en empêchera. O ſaint amour des Peuples ! embraſe l'ame des Rois ; toi ſeul peux écarter les calamités de la guerre & les vexations de l'impôt ; toi ſeul peux faire ſentir les droits de l'humanité.

Le tribut à peine déſiré eſt déjà levé. Il n'a coûté ni larmes ni murmures ; c'eſt l'amour du Peuple qui ouvre ſes tréſors. LOUIS XII attaque à-la-fois l'Eſpagne & l'Italie. Des armées & des flottes portent l'effroi à Naples & à Valence ; mais aucune ne fait des progrès. LOUIS a trop diviſé ſes forces ; le Royaume de Naples eſt perdu ſans retour.

Tant de déſaſtres, tant de perfidies ; tant de ſang & tant d'or verſés inutilement, font les plus vives impreſſions dans l'ame de LOUIS. De nouveaux périls menacent cette tête ſi chère ; déjà une fièvre dévorante a fait déſeſpérer de ſes jours. Ah ! ſi des larmes ſincères, ſi des prières conti-

nuelles peuvent appaiſer la colère céleſte, & écarter la mort du Trône, LOUIS échappera au tombeau. La conſternation eſt générale; les Temples ſont remplis, les Peuples embraſſent les Autels & demandent leur Père à la Divinité. . . . La prière du Peuple a été entendue. LOUIS ſort des bras de la mort, & fait eſpérer à la France qu'elle peut être encore heureuſe. Ah! quel touchant ſouvenir cet évènement nous retrace! Qui ne rappelle ici les mêmes marques d'intérêt, de douleur & de joie données par le même Peuple pour la conſervation d'un Prince *Bien-Aimé.* Rois de la terre, vos victoires valent-elles ces témoignages d'affection? Que ſont vos lauriers enſanglantés auprès de l'amour de vos Peuples?

Tandis que la Nation ſe livre à l'excès de ſa joie pour la convaleſcence de LOUIS, une ſcène odieuſe vient affliger tous les cœurs. Il eſt donc vrai que la vertu, même ſur le Trône, n'eſt pas à l'abri des attaques de l'envie & de la malignité. O trait in-

croyable ! ô comble de l'injuſtice des hommes de Cour ! L'économie de LOUIS, cette vertu ſi précieuſe dans les Rois, on oſa la tourner en ridicule ſur un théatre licentieux & groſſier ; on oſa livrer le Roi à la riſée publique, même au ſein de ſa Cour : *J'aime mieux*, dit-il en l'apprenant, *voir mes Courtiſans rire de mon avarice, que mon Peuple pleurer de mes dépenſes*. C'eſt ainſi que LOUIS ſe conſolait des ſatyres des méchans, par le ſpectacle du bonheur de ſes Sujets.

Ce Prince ſi généreux pour ſes ennemis, eſt implacable contre les ennemis de l'Etat. L'Italie venait d'être délivrée d'Alexandre, & Jules excitait la révolte dans Gênes ſa Patrie. LOUIS repaſſe les monts, combat l'armée des Gênois & la met en fuite. Tout rentre dans le devoir, & la turbulente République implore la clémence du Vainqueur (20).

Au milieu de l'éclat de la victoire quel nouveau ſpectacle vient frapper nos regards ! Les Souverains, les Nations étran-

gères rendent donc auſſi hommage aux vertus de LOUIS, & ſa Cour eſt l'école où ſe forment les Rois. Tuteur généreux du Fils de Philippe (21), LOUIS faiſait élever en même-temps le Duc de Valois, & ne prévoyait pas qu'il cultivait dans le premier des talens funeſtes à la France. Ainſi la même Cour renfermait deux rivaux; la même main formait deux Rois célèbres. Quelle deſtinée pour LOUIS XII de produire à-la-fois, *le Père des Lettres & le Vainqueur de Pavie !*

Du haut de l'Italie, Veniſe décélait ſon averſion pour la France. Cette fière République paraiſſait braver la puiſſance de LOUIS, & jouiſſait audacieuſement de la honteuſe ſucceſſion de Borgia. LOUIS méditait depuis long-temps de l'en faire repentir; & Jules, plus propre à porter le Caſque que la Thiare, avait déjà tracé le plan d'une Ligue dans toute l'Europe. C'eſt à *Cambrai* que fut conclue cette Ligue fameuſe, l'orgueil des Annales de la Politique.

Les Alliés lui avaient laiſſé les premiers travaux de cette guerre. LOUIS part. Les armées ſont en préſence ſur un terrain inégal ; on lui demande où il campera ? *Sur le ventre de mes ennemis* , répond-il. La Bataille ſe donne ; le fameux Bayard fait éclater ſa valeur : LOUIS triomphe , & donne la Romagne à Jules , ſpectateur tranquille dans cette guerre. Ainſi Rome dut pour la ſeconde fois ſes domaines à un Roi de France.

Veniſe , en Métropole égoïſte , avait élevé l'orgueil de ſon Pavillon ſur la ruine des autres Villes de ſon Domaine ; elle tyranniſait la Méditerranée , & des droits excluſifs faiſaient ſa ſplendeur. LOUIS ſe ſert de la victoire pour rétablir la liberté du Commerce & des Mers.

Ne ſemble-t-il pas que la deſtinée de l'Europe ſe plaiſe à retracer des ſiècles & des époques ſemblables ? Ne ſemble-t-il pas que la Politique , comme l'eſprit humain , ait des révolutions ou des ſecouſſes qui ſe correſpondent en ſe ſuccédant ? Peut-être

a-t-elle auſſi, comme la Providence, ſes momens de vengeance.

Quelles frappantes ſimilitudes elle ramène ! quels parallèles intéreſſans elle nous offre ! Ne voyons-nous pas un autre Louis auſſi chéri de ſon Peuple, auſſi ami de la Juſtice, auſſi jaloux de l'honneur de ſa Couronne, protecteur de la Liberté & du Commerce ; une autre Métropole auſſi ſuperbe, auſſi égoïſte dans ſes Colonies, auſſi tyrannique ſur les Mers ; une confédération auſſi formidable, & qui ſera ſans doute plus heureuſe & plus durable, parce qu'elle eſt mieux combinée.

Mais quelle révolution imprévue & ſoudaine menace la France ? La Ligue de Cambrai, conclue par LOUIS XII, ſe tourne contre lui avec toutes les forces de Veniſe & toute la haine de Rome. Nous ne vous préſenterons ni le théatre de la guerre ni ſes intérêts changeant tout-à-coup. Nous ne vous peindrons point les triomphes éclatans de *Labaſtide* & de *Ravennes*. Tous ces Lauriers ſont flétris à *Novarre* & à *Gui*,

negaſte (22). France ! qu'eſt devenu ton Gènie tutélaire ? Ton Roi a cédé à ſes malheurs, il s'eſt humilié devant ſes ennemis.

Ce n'eſt pas là cependant le terme de ſes malheurs. Le Ciel le condamne à pleurer à-la-fois ſur les plaies de la Patrie, & ſur la tombe d'une Epouſe adorée. La Reine meurt. C'eſt aux ames ſenſibles à juger de la douleur de LOUIS : c'eſt à la Religion & aux Mœurs à regretter Anne de Brétagne (23).

De l'excès de ces maux peut ſortir encore une conſolation pour la France & pour ſon Roi. L'Angleterre eſt flattée de faire monter pour la première fois (24) une de ſes Princeſſes ſur le Trône de France. LOUIS aurait toujours pleuré Anne de Brétagne ; mais il veut donner la paix à ſes Peuples, & un Héritier au Trône. Il épouſe MARIE ſœur du Vainqueur de *Guinegaſte.* La Reine arrive en France. C'eſt un Ange de paix que la Nation reçoit avec tranſport. Des Tournois, des Fêtes magnifiques embelliſſent

belliſſent la Cérémonie de ſon Mariage. O ma Patrie ! vous parez de fleurs le tombeau de votre Père ; vous vous réjouiſſez encore, & il meurt dans les bras d'une Reine trop chérie (25).

Peuple Français, ſes dernières paroles te furent conſacrées ; ſon dernier vœu fut pour ton bonheur. Le Roi ſe ſentant affaibli, avait mandé le Duc de Valois : *Je me meurs*, lui dit-il ; *je vous recommande nos Sujets.* .... LE BON ROI LOUIS, LE PÈRE DU PEUPLE EST MORT. C'eſt ainſi que les Crieurs Publics annoncèrent cet événement ſiniſtre (27).

Mais détournons les yeux du tombeau de LOUIS, & cherchons des conſolations dans la protection qu'il donna aux Lettres. Il eſt temps d'abandonner le récit de ces querelles politiques, fléaux des Peuples. Ce n'eſt pas dans le ſiècle de la Philoſophie, dans le Sanctuaire des Sciences, que nous devons louer des victoires toujours funeſtes à l'humanité, ni tracer avec complaiſance les révolutions ſanglantes des Empires.

Au milieu du choc perpétuel des Etats, au milieu des conquêtes & au ſein de la gloire des armes, que deviennent les Sciences & les Lettres ? LOUIS a-t-il mépriſé cet ornement des ſiècles, cette illuſtration des règnes ? a-t-il dédaigné ces Hommes utiles qui cultivent la raiſon, qui donnent de l'éclat aux Souverains & adouciſſent les mœurs & le Gouvernement des Peuples en les éclairant ? Non ; ce Prince était né pour s'élever à tous les genres de gloire.

Voyez-le, malgré la barbarie des temps, recherchant les bons écrits de l'Antiquité pour enrichir ſa Bibliothèque, & malgré l'imperfection de l'Imprimerie (27), redonnant la vie ſous la preſſe à des manuſcrits perdus dans la pouſſiere. Voyez-le, réuniſſant les Bibliothèques des Ducs de Milan & des Rois de Naples à celle de Blois, y tranſportant les Livres de *Pétrarque* & de *La Gruthuſe*, & formant ainſi le plus grand dépôt des connaiſſances humaines qu'il y ait dans l'Europe (28).

Tantôt il s'attache par des égards flat-

teurs *ce Jean de Lascaris*, encore plus distingué par son savoir que par sa naissance. Tantôt il attire à Paris par des bienfaits ce *Jérôme Aléandre* si versé dans les Langues. C'est lui qui donne à l'Histoire un *Paul Émile*, à la Poésie un *Castiglione*. Il éveille l'émulation, & ouvre les carrières de tous les genres (29).

Ce n'est pas le siècle brillant d'Auguste ou de Louis XIV, que les Sciences & les Arts ont immortalisé; mais c'est le moment où l'esprit humain veut percer en France les enveloppes de la barbarie; c'est le moment où les Sciences & les Arts paraissent vouloir franchir les Alpes, & tout annonce le règne de François Premier.

Hommes Célèbres, qui illustrez notre siècle, vous seriez injustes, vous seriez ingrats, si vous refusiez à LOUIS XII le mérite d'avoir préparé ce beau règne. Avec quel goût, avec quelle simplicité ne protégeait-il pas les Lettres ? Quel jugement ne portait-il pas sur l'Histoire & sur le génie des Nations? *Les Grecs*, disait-il souvent (30),

ont fait peu de chose, mais ils ont rendu leurs exploits grands & glorieux par la sublimité de leur éloquence. Les Français ont fait quantité de belles actions; mais ils n'ont pas su les écrire. Les Romains sont ceux de tous les Peuples qui ont fait beaucoup d'exploits d'armes glorieux, & qui ont su les écrire & les raconter dignement.

Avec quel discernement un Souverain qui juge ainsi ne devait-il pas encourager les Savans & aimer les Lettres ? Que n'aurait-il pas fait si l'ambition & la politique l'avaient moins occupé ? Que n'aurait-il pas fait, sur-tout, dans un siècle mûri par la Philosophie ? La gloire littéraire de certains règnes est si facile à acquérir. Lorsque la raison est cultivée depuis long-temps, que des Académies placées de loin en loin, comme des fanaux, ont éclairé les écueils, lorsqu'une Nation a reçu l'impulsion de quelques Hommes de Génie vers les objets utiles, & que la Philosophie a pris son essor vers les Trônes, c'est un torrent de lumière qui jette sur les règnes un éclat toujours renaissant.

Mais c'eſt lorſqu'il faut ſe dégager des ténèbres, que la langue cherche à ſe former, que l'Imprimerie naiſſante ouvre des ſources d'inſtruction ; c'eſt dans cette fermentation heureuſe qu'il faut aux Nations des Chefs qui veuillent & qui ſachent les éclairer ; aux Sciences, des encouragemens & des récompenſes ; aux Savans, des bienfaits & des honneurs. C'eſt alors que les Princes ſont vraiment dignes des hommages & de la reconnaiſſance de la Poſtérité éclairée par leur influence ; c'eſt alors qu'ils font une époque honorable dans l'âge des Nations. Ils ont créé leur ſiècle, & leur ſiècle les fait exiſter dans l'avenir.

TEL fut ce Monarque, placé dans nos Annales entre Charles V & Henri IV. Tel fut ce Prince, dont la Sageſſe & la Légiſlation ont trouvé des éloges dans les Conſeils, dans les Sénats, dans les Aſſemblées Nationales (31), & dont tous les âges béniront la mémoire. On ne peut parcourir ſans attendriſſement cette épo-

que de notre Hiſtoire, où les hommes furent ſi heureux. On ne peut prononcer le nom du *Père du Peuple* ſans une ſainte vénération. Les bons Rois inſpirent une eſpèce d'idolatrie.





NOTES.

MACHIAVEL rapporte qu'après la mort de Charles VIII, on soutint que le Duc d'Orléans ne pouvait succéder, & était déchu de son droit à la Couronne, pour avoir porté les armes contre la France. Cet Auteur, toujours injuste quand il s'agit des Français, est contredit par le Président Hénault. Quelle singulière prétention que celle dont parle Machiavel ! La France aurait donc été privée de deux de ses meilleurs Rois, LOUIS XII & HENRI IV, si de pareilles exclusions avoient été adoptées.

(2) Les funérailles de Charles VIII, ni le sacre de LOUIS XII, ne furent à charge aux Peuples. Il est à remarquer, dit l'Auteur de l'Histoire de LOUIS XII, tome premier, page 40, que LOUIS fit la dépense de ces cérémonies à ses propres frais. On ne leva rien sur le Peuple, ni pour les fêtes, ni pour l'heureux avénement à la Couronne, selon l'usage.

(3) Charles-Quint permit en 1522 un combat judiciaire en Espagne : les deux Adversaires combatirent en présence de l'Empereur. L'Histoire de France nous offre le fameux combat de Jarnac avec Chateigneraye en 1547, exécuté sous Henri II. En 1571 on ordonna en Angleterre, sous la Reine Elizabeth, un combat judiciaire sous l'inspection des Juges du Tribunal des Plaids-commus. (Robert-Son, vie de Charles V.)

(4) Dans l'année 1514, sous le règne de LOUIS XII, le revenu montait, suivant M. de Sully, à sept millions six cent cinquante mille livres. Le marc d'argent fin, valait onze livres ; le marc d'or fin, cent trente livres. Ainsi cette somme équivalait à trente-six millions actuels, environ ; mais répondait à une dépense infiniment plus forte à cause de l'augmentation de la valeur intrinseque, sur-

venue ſur les denrées. (M. de Forbonnay , Recherch. & Conſid. ſur les Finances de France , tom. premier.)

(5) Combien de ſyſtêmes , combien de règlemens n'a pas produit le commerce des grains ? On ne penſe jamais à la liberté , qui eſt le cri du commerce. « Lorſque » le commerce des grains eſt parfaitement libre , » dit M. l'Abbé de Condillac , dans ſon Traité du Commerce & du Gouvernement , « la quantité & les beſoins ſont » en évidence dans tous les marchés. Alors les choſes » ſe mettent à leur vrai prix , & l'abondance ſe répand » également par-tout. » On n'a pas tardé , ſous un gouvernement éclairé & paternel , à embraſſer la liberté du commerce des grains. Nous devons à LOUIS XVI, une belle Loi ſur cet objet intéreſſant. C'eſt l'Arrêt du Conſeil d'Etat , du 13 Septembre 1774 , revêtu de Lettres-patentes enrégiſtrées au Parlement de Paris le 19 Décembre , toutes les Chambres aſſemblées, ſans aucune modification , & bientôt après dans tous les Parlemens, avec reconnoiſſance.

(6) Il n'y avoit alors que cinq Parlemens dans le Royaume ; ceux de Paris, Toulouſe , Grenoble , Bordeaux & Dijon.

(7) Par l'article 48 de l'Ordonnance de 1498 , LOUIS XII oppoſa la néceſſité du grade à l'ignorance des Juges. Cette ſage précaution devint bientôt inutile , parce que les Baillis & les Sénéchaux prirent des grades. Ainſi le même vice exiſtait dans les Tribunaux , lorſque ſous le règne de Charles IX , ſon célèbre Chancelier (l'Oſpital) ôta l'adminiſtration de la Juſtice à ces Nobles gradués , & la fit exercer par leurs Lieutenans. Cette époque eſt celle de la diſtinction entre la Robe & l'Epée , inſtitution dont il faut rendre grace à *l'Oſpital* , parce qu'elle empêcha la force de devenir l'interprête des Lois.

(8)

(8) Ordonnance faite à Blois en Mars 1498, la premiere année du règne.

(9) Les Romains avaient la publicité des procédures ; elle est ordonnée en Angleterre.

(10) Il n'a jamais, dit Seissel, fait punir ni persécuter personne de corps ni de biens, autrement que par forme de justice & connaissance de cause. « Il ne fit oncques, » dit St. Gilles, mourir personne par justice soudaine, » en quelque façon que ce soit, quelque délit qu'il ait » perpétré, & fût-ce contre lui-même, mais a voulu » que tous crimes fussent punis par ses Juges ordinaires. » Un grand Seigneur du Royaume ayant rompu le bras gauche à un Sergent, dans le temps qu'il exerçait sa charge « LOUIS n'en fut pas plutôt informé, qu'il alla » lui-même au Parlement, le bras en écharpe, faire » donner un décret de prise de corps contre ce Seigneur. »

(11) Les Parisiens qui n'avaient pas oublié les biens que Louis XI, père de la Princesse répudiée, leur avait fait, blâmerent hautement le divorce du Roi, & en marquerent publiquement leur mécontentement ; des Prédicateurs le blâmerent aussi dans leurs Sermons. (Hist. de LOUIS XII, tom. 1, pag. 115.)

(12) LOUIS XII, en entreprenant cette guerre diminua les impôts ; cette indulgence commença à lui faire donner le nom de Père du Peuple. (Hist. Générale.)

(13) Il vendit les Offices royaux. Depuis, François I vendit vingt charges de Conseiller au Parlement de Paris. L'année suivante il en vendit trente dans les Parlements de Province ; & bientôt elles furent toutes mises en finance.

(14) Voici ce que rapporte Garnier, Hist. de Fran., tom. 22, pag. 535 & suiv. « Lorsqu'il traversait une Pro» vince, les Paysans abandonnaient leurs travaux, bor» daient les chemins, les couvraient de verdures, & fai-

» ſaient retentir l'air d'acclamations. Après l'avoir vu dans » un endrait, ils couraient à perte d'halaine pour le mieux » contempler une ſeconde fois. Dans les Villes où il ſé- » journait, il était réduit, pendant pluſieurs heures, à » ne pouvoir ſortir de ſon appartement, tant la foule » était grande devant la maiſon. Ceux qui pouvaient par- » venir à toucher ſa mule, ſa robe, ſes bêtes, baiſaient » leurs mains d'auſſi grande dévotion que s'ils euſſent » touché quelque ſainte Relique. Ceux au contraire qui » ne marquaient pas le même empreſſement étaient ac- » cablés par les autres de malédictions. C'eſt lui, s'é- » criaient-ils, qui fait régner la juſtice parmi-nous, qui » a fécondé nos moiſſons, qui nous a préſervés des » pilleries des Gendarmes, & qui le premier nous a fait » goûter les douceurs de la paix & de la concorde. »

(15) C'étaient les habitans des vallées de la Vopute & de la Fraiſiniere, en Dauphiné, deſcendans infortunés de ces Albigeois, que le fanatiſme avait perſécutés juſques dans les antres des Alpes.

(16) L'Evêque de Siſteron, Meſſire Paſchal, Docteur Régent de l'Univerſité d'Orléans & Official. (Hiſt. de LOUIS XII, tom. 1, pag. 229.)

(17) Frédéric, Roi de Naples, ſe retira d'abord à l'iſle d'Iſchia; mais ennuyé de ce ſéjour, il ſe retira en France, où LOUIS lui fit une penſion de trente mille écus, qu'il lui paya même après avoir perdu ſes conquêtes dans le royaume de Naples. A cette générofité, le Roi ajouta le Duché d'Anjou pour ſervir de retraite à ce Prince dans ſon infortune, ou le Comté du Maine, ſelon St. Gelais. (Hiſt. de LOUIS XII, tom. 1, pag. 240.)

(18) Edit des Serfs ou Mains-mortables en 1779; Edit de la Torture en 1780; Loi pour la conſtruction des Priſons civiles dans Paris, en 1780.

(19) *Saffierge*, Evêque de Luçon, Chancellier de LOUIS XII, pour le Duché de Milan, fut deftitué fur les plaintes de fes prévarications, & renvoyé à fon Evêché. (Hift. de LOUIS XII, tom. 1, pag. 259.)

(20) On ne faurait oublier la manière ingénieufe avec laquelle LOUIS annonça aux Génois, en entrant dans la Ville, le pardon qu'il leur accorda; il avait mis fur fa côte d'armes, pour dévife: *Non utitur aculeo Rex cui paremus.* C'était un Roi des abeilles environné de fon effaim. (Préfid. Hénault.)

(21) Le Roi, fuivant l'intention de Philippe, eft déclaré par les Etats de Flandres, Tuteur de l'Archiduc Charles d'Autriche, depuis *Charles-Quint.* (Préfid. Hénault.)

(22) Combat donné le 18 Août 1513, près de Guinegafte. On l'a nommé la Journée des Epérons, « parce » qu'en cette occafion les Français s'en fervirent mieux » que de leurs épées: » (Mezerai, Abrégé Chron. tom. 4, pag. 468.)

(23) Elle mit à la Cour la vertu à la mode, dit Brantome. Elle fonda le Couvent des Cordeliers de Lyon, & donna fon Hôtel de Brétagne aux Minimes. (Hift. de LOUIS XII, tom. 3.)

(24) Marie d'Angleterre eft le feul exemple d'une Princeffe Anglaife, devenue Reine de France, fous la troifieme Race.

(25) Il ne vécut que deux mois & demi depuis fon mariage. Il mourut le premier Janvier 1515. « Le bon Roi, » à caufe de fa femme, dit l'Hift. du Chevalier Bayard, » avait changé de tout fa maniere de vivre. Car où il » fouloit dîner à huit heures, il convenait qu'il dinât à » midi; & où il fouloit fe coucher à fix heures du foir, » fouvent fe couchait à minuit....

(26) Mémoires du Maréchal de Fleuranges ; Président Hénault ; Garnier.

(27) Cet Art fut apporté à Paris vers l'an 1470, par trois Imprimeurs de Mayence, Martin Krants, Ulric Gerius & Michel Friburger : ils furent bientôt accusés de sorcellerie, & leurs livres saisis. Il est vrai que cette accusation n'eut pas de suite, parce que Louis XI, qui avait du génie, ne voulut pas que la France fût déshonorée par la proscription de l'Imprimerie. (Hist. Gén.)

(28) Mémoire Historique sur la Bibliothèque du Rois (Hist. de Fran., par Garnier, tom. 22, pag. 542.)

(29) LOUIS XII fit *Lascaris* son Ambassadeur à Venise. Ce Savant, d'une maison Impériale de Constantinople, fut principalement utile par la correction des manuscrits. Il donna une pension de 500 écus d'or à *Aléandre.* En 1509, il emmena d'Italie *Paul Émile* pour en faire son Historiographe. *Castiglione* arrivé en France, fit voir la premiere partie de son *Courtisan* au Roi & au Duc de Valois, qui l'encouragèrent.

(30) Hist. de LOUIS XII, tom. 3, pag. 462, Hist. de Fran., par Garnier, tom. 22, pag. 542.

(31) « Encore aujourd'hui, dit M. de Thou, lorsqu'il » s'agit ou dans le Conseil du Roi, ou dans les Cours du » Parlement, ou dans l'Assemblée générale des Etats » du Royaume, du bien public, & de la réformation du » Gouvernement, on fait toujours l'éloge de LOUIS XII, » & de la sagesse de ses Ordonnances. »

FIN.